

Critères d'évaluation

Candidature au poste de Directeur Général de l'INRGREF

Rubrique	Critères d'évaluation	Barème	Score	Score pondéré
I. Ancienneté (Pondération : 0,05)	1. Ancienneté dans le grade de professeur (Au-delà de 3 ans)	2 points / année		
II. Travaux de recherche, innovation et encadrement (A partir de la date de Promotion au grade de maître de conférences) (Pondération : 0,2)	2. Encadrement	- Doctorat : 2 points / thèse soutenue - Mastère : 0,5 point / mastère soutenu		
	3. Publications impactées (base de données Thomson-Reuters)	1 point / publication		
	4. Publications indexées / Chapitre d'ouvrage (base de données pour publications indexées : Thomson-Reuters, CABI, Scopus, Google Scholar)	0,25 point / publication ou chapitre		
	5. Brevets / Obtentions inscrites	1 point par brevet ou obtention variétale inscrite		
	6. Edition d'ouvrages scientifiques (avec ISBN)	- Individuel : 2 points / ouvrage - Collectif : 1 point / ouvrage		
III. Responsabilités administratives et scientifiques (Pondération : 0,3)	7. Direction d'établissements	1 point / an		
	8. Direction de laboratoires de recherche ou de département	0,5 point / an		
	9. Direction des unités de recherche ou spécialisée	0,25 point / an		
	10. Membre de conseils d'administration	1,5 points / mandat		
	11. Membre de conseils scientifiques	1,5 points / mandat		
	12. Participation dans des commissions nationales de recrutement et de promotion	Président : 1,5 points / commission Membre : 1 point / commission		
	13. Coordination de projets de recherche et d'innovation internationaux	- Bilatéral : 2 points / projet - Multilatéral : 4 points / projet		
	14. Membre de projets de recherche et d'innovation internationaux	- Bilatéral : 1 point / projet - Multilatéral : 2 points / projet		
IV. Rayonnement national et international (Pondération : 0,15)	15. Implication dans des projets de recherche et d'innovation nationaux	Coordinateur : 1,5 points / projet Membre : 0,75 point / projet		
	16. Membre de comités de lecture de revues scientifiques	Revue Internationale : 2 points / comité Revue Nationale : 1 point / comité		
	17. Expérience dans un organisme international	0,5 point / an		
	18. Expertises autorisées (consultation, évaluation de projets ou de structures de recherche, assistance technique),	1 point / activité		
	19. Documents techniques	Guide/manuel : 0,5 point / document		
	20. Organisateur de manifestations scientifiques	Internationale : 1 point / manifestation Nationale : 0,5 point / manifestation		
	21. Organisateur de manifestations techniques et de transfert des technologies	0,5 point / manifestation		
	22. Conférenciers invité dans des manifestations internationales	0,5 point / Conférence		

	23. Obtention de prix de distinction	1 point / prix		
	24. Conventions avec partenaires socio-économiques	Convention à impact financier : 1,5 points / convention) Convention sans impact financier : 0,5 point / convention		
V. Projet de développement de l'Institut (Pondération : 0,3)	25. Pertinence et faisabilité du projet	- Pertinence : 10 points - Faisabilité : 10 points		
	26. Présentation orale & Discussion	- Qualité de l'exposé : 10 points - Capacité de communiquer : 5 points - Maîtrise de langues : 5 points - Discussion : 20 points		
Score global pondéré				

**Emargement du Comité d'étude et d'évaluation des candidatures au poste de
Directeur Général de l'INRGREF**

Nom & prénom	Signature
Hichem BEN SAUEN	
Ahmed Ghrabi	
HACHICHA Houd	
Noureddine Mohamed	
JERBI Hamdi	
BAHROUNI Hasouna	